

Texte action du BN du 15 mars 2012

Pour l'enseignement professionnel public D'autres choix sont possibles

Une politique désastreuse pour l'emploi, les droits sociaux et les services publics

Pas un jour ne se passe sans qu'un nouveau plan social ne soit annoncé, alors que les banques, les grands groupes industriels annoncent une nouvelle fois des profits records. Le chômage continue sa progression touchant les publics les plus fragiles avec en première ligne les jeunes et les femmes. La consommation est en berne, sauf pour les produits de luxe. Un nouveau projet de traité européen, qui ne sera pas soumis à référendum est en cours d'élaboration et vise à imposer aux peuples une austérité qui n'en finit pourtant pas de faire des ravages partout où elle est appliquée :

Grèce, Espagne, Portugal...

En France, malgré l'opposition unanime des organisations syndicales, le gouvernement a décidé l'instauration d'une journée de carence dans la Fonction publique. Elle s'applique au 1^{er} janvier 2012 pour les agents publics, les fonctionnaires et agents non titulaires de droit public, placés en congé de maladie ordinaire. Les organisations syndicales l'ont dénoncée et demandent son retrait car elle pénalise durement les agents de la Fonction publique contraints à congés maladie sur prescription médicale. Cette nouvelle amputation de leur pouvoir d'achat viendra s'ajouter à celles, déjà sans précédent, dues au gel de la valeur du point, à l'augmentation des cotisations pour les pensions...

scientifiques, comme on vient de le voir dans les programmes sur les questions touchant aux sexualités et à l'égalité entre femmes et hommes.

Attaques de la santé et bagarres des usager-es et personnels (maternités)

La casse des services publics est aussi dramatique pour la santé. Ainsi, une des répercussions a été la suppression soit des maternités, soit des centres IVG. Les derniers combats un peu médiatisés ont été le blocage de la construction de la maternité aux Lilas, qui est en voie de résorption après une lutte de près d'un an des usagers et des personnels, mais aussi dans d'autres hôpitaux parisiens, lyonnais, etc.

Formation professionnelle et enseignement professionnel

La formation professionnelle est, à l'évidence, un enjeu fort de la campagne présidentielle. Après avoir confié au sénateur Larcher une mission à ce sujet, le candidat - président Sarkozy a réaffirmé sa volonté de réallouer, à la formation des chômeurs et chômeuses, une grande partie des 30 milliard d'euros initialement dédiés à la formation de l'ensemble des salariés. Une réforme, même justifiée par la recherche d'un outil véritablement au service du développement humain et de promotion sociale du plus grand nombre, ne peut se faire dans la précipitation en stigmatisant les demandeurs d'emploi, à la veille d'échéances électorales. Elle risque une fois de plus de faire la part belle à l'apprentissage et d'affaiblir encore un peu plus le rôle de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire. Alors que dans de nombreux secteurs professionnels, il y a un besoin croissant de main d'œuvre qualifiée, il y a urgence à redonner les moyens au service public de la formation initiale

Laïcité, droits et liberté : un climat malsain

Le SNUEP-FSU déplore que les débats politiques se focalisent sur des sujets particulièrement secondaires et éloignés des préoccupations de la grande majorité des citoyen-nes, et exaltent à travers l'abattage des animaux les peurs de l'autre et une stigmatisation malsaine.

Le SNUEP-FSU est d'accord avec l'interpellation de la FCPE pour affirmer que l'école publique est un lieu de socialisation qui apprend aux jeunes à vivre collectivement avec les autres. C'est aussi là que se conjuguent la liberté de conscience et le « vivre ensemble », valeurs laïques. Dans ce cadre-là, le SNUEP-FSU demande des financements publics pour l'école publique.

La laïcité doit aussi garantir l'accès aux connaissances et permettre de débattre pour que l'élève se construise en tant que « citoyen libre et responsable ». Ne laissons pas les courants liés aux églises nier les connaissances

SOMMAIRE du SNUEP Infos 182

- > Pour l'enseignement professionnel public d'autres choix sont possibles P.1-3
- > NON au démantèlement de l'enseignement professionnel - Enquête DHG - Alternance dès la 4^{ème} : non à la sélection précoce P.4
- > Déclaration du collectif « l'éducation est notre avenir » : Pour un collectif budgétaire pour la rentrée 2012 et pour une loi d'orientation et de programmation - Fraudes au BAC : Non au décret instaurant un tribunal d'exception P.5
- > Procès du policier tireur au flashball - Journée internationale des femmes : un enjeu de justice sociale et de démocratie. P.6
- > Notation administrative : l'entretien individuel n'est pas obligatoire. P.7
- > Bilan de santé à l'Éducation : le Ministre choisit un organisme privé - Mouvement des PLP : mutations interacadémiques difficiles voire impossibles - Délai de carence : une mesure autant injuste qu'inefficace P.8
- > SEGPA en danger : le collège Henri Sellier de Suresnes se mobilise - LU AU BO P.9
- > Communiqué intersyndical, à l'initiative de la FSU la venue de N.Sarkozy au CFA de Tourcoing est une provocation - Les GRETA dans l'action : la journée de grève et manifestations du 9 Février 2012 à Caen a bien mobilisé P.10

sous statut scolaire. Ces moyens devraient être en capacité de répondre aux besoins des éventuelles relocalisations industrielles.

Des conditions d'étude et de travail en très forte dégradation

Pour la rentrée 2012, les 3500 suppressions massives de postes dans les lycées professionnels se traduisent partout par de nouvelles dégradations des conditions d'étude des élèves et de travail pour les enseignant-es.

Pour les PLP, les suppressions de postes sont la conséquence directe de l'achèvement de la mise en œuvre de la généralisation du Bac Pro en 3 ans mais aussi des politiques de soutien et de relance de l'apprentissage qui engendrent la multiplication du mixage des publics dans les LP.

La soi-disant rationalisation des moyens a pour conséquence la diminution de l'offre de formation professionnelle publique sous statut scolaire. Elle engendre les fermetures de sections voire de filières, qui tiennent de moins en moins compte du projet d'orientation des élèves.

Les PLP voient leurs tâches se multiplier dans des conditions d'exercice de leur métier de plus en plus difficiles avec la généralisation des CCF et des classes de plus en plus surchargées.

Dans de nombreux établissements, les DHG allouées ne respectent même pas les grilles horaires officielles. Elles sont bien souvent volontairement sous-évaluées et ne répondent nullement aux besoins de nos élèves. Le SNUEP-FSU appelle les collègues à renseigner l'enquête en ligne sur le vote de la DHG dans les CA. (<http://www.snupe.fr/DHG/>)

L'actuelle politique de dérégulation massive, de mise en concurrence des établissements, des territoires et des personnels sous-tendent l'essentiel des « réformes » mises en place. Sous couvert de modernité, nous assistons à une véritable régression de l'égalité territoriale : « l'autonomie » des établissements, l'expérimentation favorisent des particularités locales qui mettent à mal l'égalité à la formation initiale et servent la dévalorisation de l'enseignement professionnel public. Bac pro trois ans, troisième prépa-pro, annualisation des heures d'enseignement, CCF, développement de l'apprentissage à niveau V et IV, Livret personnel de compétences, ECLAIR, etc. sont autant de mesures qui

contribuent à la mort à petit feu de l'enseignement professionnel public. Cette politique sans ambition aucune pour la jeunesse doit être combattue.

Greta

Avec cette « réforme », l'État se désengage et veut faire supporter aux GRETA des charges financières nouvelles. Le ministère place les GRETA en dehors de l'Éducation nationale en les transformant en groupement d'intérêt public (GIP) autonomes. Les personnels ne seront plus des agents de l'Éducation nationale. Ce projet pose de nombreuses difficultés techniques, juridiques et financières qui n'ont pas été étudiées par le ministère, et remet en cause la viabilité des GRETA.

Alors que ce projet a été rejeté unanimement par les organisations syndicales le ministère s'obstine. Les organisations syndicales (OS) dénoncent le mépris des personnels qui font vivre grâce à leur engagement et leur implication, un réseau des Greta efficace et puissant dans un secteur concurrentiel.

L'interfédérale GRETA qui s'est réunie le 6 mars 2012 appelle à poursuivre l'action. Elle interviendra lors du prochain CTM collectivement sur ce sujet. Elle lance une enquête Livre blanc GRETA et met en place des assises nationales de la FCA prévues pour le 10 Mai 2012.

Formation des enseignant-es

Dans une décision rendue le 28 novembre, le Conseil d'Etat a annulé les articles 3 et 6 de l'arrêté du 12 mai 2010 fixant les compétences des nouveaux enseignants, car les instances CSE et CNESR n'avaient pas été consultées. Le député GROSPERIN a essayé de contrecarrer cette décision en faisant passer une nouvelle loi. Cette loi avait pour but explicite de supprimer toute référence au cahier des charges et de permettre de nouvelles régressions sur la formation des enseignants sans avoir besoin de recueillir l'avis des instances consultatives. Grâce à l'action syndicale, le texte a été bloqué au Sénat. De ce fait, le ministère a décidé de changer de tactique et essaye de faire passer en force un nouveau projet d'arrêté fixant le cahier des charges de la formation des professeurs.

Le SNUEP-FSU dénonce ce nouveau coup de force et votera contre cet arrêté. Il rappelle que le rôle des IUFM est essentiel au développement des formations PLP et demande notamment

à ce que la formation des stagiaires soit déduite de leur obligations de service à la hauteur de 9 heures par semaine pour mettre en œuvre une entrée progressive dans le métier et une réelle formation professionnelle qui alterne formation pratique et théorique qui permet une véritable analyse de pratique professionnelle.

Mutations

Depuis 5 ans les personnels voulant muter sont confrontés à une situation dramatique. Le ministère applique une politique de rigueur budgétaire qui fait que le nombre de postes diminue d'année en année.

De plus, le ministère a refusé de donner les capacités d'accueil rendant encore une fois plus opaque le mouvement inter.

Lors de la CAPN du 12 mars, les commissaires paritaires ont été confrontés à une politique de refus systématique d'amélioration du mouvement. En bout de course, près de 80% des collègues (hors affectation stagiaires et postes spécifiques) n'ont pas obtenu satisfaction.

Le SNUEP-FSU réaffirme son attachement à un retour à un mouvement national et dénonce tout mouvement spécifique basé sur des profils de postes.

Évaluation des enseignant-es

Du point de vue des personnels, le décret sur l'évaluation, pourtant rejeté par la quasi-totalité des OS, a été mis à l'ordre du jour du CTM du 8 mars 2012. Différé suite à l'opposition quasi-unanime des organisations syndicales de l'EN (sauf Sgen), l'examen du projet de décret relatif à l'évaluation des personnels enseignant-es, CPE et CO-Psy, après des mois d'absence de dialogue social, ce projet a été remis en force à l'ordre du jour du Comité Technique Ministériel. Pour un sujet aussi sérieux, que vaut cette précipitation dans un contexte de campagne électorale ? Où sont mises en débat des propositions engageant l'ensemble de la profession ? Ce projet va à l'inverse de ce dont ont besoin les enseignant-es, en particulier en matière de formation et d'évaluation. Les OS signataires, renouvelant leur demande de retrait de ce projet, ont décidé de ne pas siéger au CTM du 8 mars. Le SNUEP, avec les syndicats de la FSU concernés, continuera à s'opposer à ce projet dans un cadre intersyndical le plus large possible.

Revalorisation des enseignants : une provocation de plus

Le ministre Châtel a annoncé vouloir revaloriser la fonction enseignante de plus de 25%. Pour cela il envisage une augmentation de travail de 45%. Concrètement, il réduirait donc le salaire horaire des enseignant-es de 20%. Le SNUEP-FSU dénonce cette mascarade médiatique et revendique une augmentation des salaires. Le SNUEP-FSU est opposé à toute augmentation du temps de travail.

Plan de titularisation des collègues

Le projet de loi qui vient d'être adopté par le Sénat et par l'Assemblée risque de laisser sur le carreau un grand nombre de non-titulaires. On est loin des promesses de Sarkozy « *prêt à envisager la titularisation progressive des contractuels* ». Sur 25 000 non-titulaires seulement 8 600 répondraient aux critères. 1/3 seulement pourrait donc accéder aux concours à cause des conditions ultra-sélectives mises en place. Que penser d'une loi qui ne donne aucun chiffre et qui n'a aucun objectif ? Le seul élément chiffrable que nous donne le ministère de l'Éducation nationale est le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite et la suppression de 16 000 postes à la rentrée 2012. Depuis 5 ans le gouvernement supprime massivement des postes et développe la précarité dans l'Éducation nationale. Comment croire que ce plan résoudra le problème de précarité et répondra aux attentes des collègues ? Le SNUEP-FSU dénonce la manipulation politique d'un président en campagne à la veille d'une échéance électorale.

Plus les retards s'accumulent dans le vote de la loi, plus les possibilités de connaître une première session dès juin 2012 s'amenuisent. Le ministère parle de premières titularisations en 2013 alors que des collègues traînent derrière eux des années de précarité de plus en plus lourdes. Ce gouvernement a-t-il vraiment la volonté de s'en prendre à la précarité autant qu'il le prétend ? Le SNUEP et la FSU réclament que les premières titularisations interviennent dès juin 2012.

Le ministère prévoit pour l'instant uniquement un concours réservé, c'est inacceptable car cela entraîne une sélection qui peut conduire à la mise à

l'écart de nombreux collègues qui pourtant apportent satisfaction depuis des années. Le SNES, le SNEP, SNUEP-FSU réclament la mise en place de tous les modes de concours afin de permettre à tou-tes d'être titularisé-es.

Difficile de mobiliser dans cette période électorale

Dans l'éducation, les journées d'action rassemblent très souvent personnels, parents et lycéens. Elles dépassent également les secteurs de la Fonction publique. Les entreprises menacées de plans sociaux se mobilisent.

Dans cette période, il est difficile de construire un mouvement social à la hauteur des attaques subies et de la riposte nécessaire. Par ailleurs, l'échec du mouvement des retraites, l'intransigeance du gouvernement, les difficultés auxquelles se heurtent les mobilisations pourtant fortes dans les autres pays européens montrent à quel point il est urgent que le mouvement syndical participe pleinement, sur la base de ses propositions et en y associant au plus près les salarié-es, à la construction des alternatives aux politiques menées aujourd'hui.

Promesses de campagne ?

Pendant ce temps-là, le candidat-président de la république fustige les organisations syndicales, accusées de bloquer les réformes et entend les contourner par le référendum. Il affirme que la règle du « un sur deux » ne peut plus s'appliquer à l'école primaire, mais envisage de faire travailler plus les enseignant-es, au mépris des conditions de travail, du statut, des réalités d'aujourd'hui. L'augmentation du Coefficient d'Occupation au Sol est censée « réduire la crise du logement » et l'apprentissage dès 14 ans ou en dernière année de Bac Pro prétend « lutter contre l'échec scolaire et améliorer l'insertion professionnelle des jeunes ».

Derrière ces « propositions » nouvelles, il y a toujours la même volonté de baisser les contributions patronales sur les salaires, de réduire la dépense publique et étranglant la fonction publique, de diminuer le rôle de l'État alors que la période devrait au contraire être propice à réaffirmer son importance stratégique.

Le SNUEP-FSU n'entend pas soumettre la résolution des problèmes à un hypothétique résultat électoral, et avance ses propositions à travers ses publications et interpelle les candidat-es. Leurs réponses devront être regardées de près car c'est dès aujourd'hui qu'il nous faut mettre en œuvre les démarches qui permettront d'imposer un projet de progrès social pour notre société. Cette campagne électorale doit en être également l'occasion, même si nous savons tous qu'il y aura, quel que soit le cas de figure, autant à faire après qu'avant.

Le contexte doit devenir plus favorable à l'émergence d'un véritable dialogue social, afin de permettre d'affirmer d'autres ambitions pour l'enseignement professionnel public.

Action

Dans le cadre de la campagne électorale, le SNUEP-FSU doit poursuivre et amplifier son travail d'interpellation des candidat-es et plus globalement de l'opinion publique sur les questions qui touchent au cœur l'enseignement professionnel public.

Le SNUEP-FSU soutient les collègues en lutte contre les suppressions de postes, et appelle les collègues à faire remonter les votes de DHG au CA et à signer la pétition intersyndicale qui réunit toutes les organisations syndicales de l'enseignement professionnel public (EPP).

Le SNUEP-FSU continuera de porter au sein de l'intersyndicale de l'EPP ses mandats pour la défense et la promotion de l'enseignement professionnel public.

Le SNUEP-FSU œuvrera pour faire échec à l'actuelle politique de casse de l'EPP.

Pour l'enseignement professionnel public, d'autres choix sont possibles.

Communiqué de l'intersyndicale nationale de l'enseignement professionnel **NON au démantèlement de l'enseignement professionnel**

Snuep-FSU, Snep-FSU, Snetap-FSU, AetD, CGT Educ'action, FAEN, Se-UNSA, Snetaa-FO, Snaic-CSEN, Sgen CFDT, SUD Education, SYAC CGT, Sud Rural, Snaic FGAF

Montreuil, le 15 février 2012

Les organisations syndicales des personnels de LP, LPO, SEGPA, EREA, lycées agricoles se sont de nouveau réunies pour examiner la situation de la voie professionnelle.

Elles ont constaté que le Ministre de l'Education refuse toujours de les recevoir, malgré leur demande unanime. Le ministère aurait-il peur de rencontrer un front syndical uni, aussi large, très décidé à s'opposer à sa politique de démantèlement de la formation professionnelle initiale publique, laïque, sous statut scolaire ?

La formation professionnelle est à l'évidence un enjeu dans la campagne présidentielle. Le président de la République, et futur candidat, y a encore une fois fait référence dans son interview télévisée. Il a confié au sénateur Larcher, une mission à ce sujet.

Une réforme de la formation professionnelle, si tant est qu'elle se justifie par la recherche d'un outil véritablement au service du développement humain et de

promotion sociale du plus grand nombre, ne peut se faire dans la précipitation, à la veille des élections.

Pour nos organisations syndicales, la formation professionnelle doit s'appuyer sur une formation initiale solide, mais, à chaque fois que le président veut « rendre plus efficace » la formation professionnelle, c'est le service public qui est attaqué ! La politique budgétaire et de développement de l'apprentissage menée depuis 5 ans en atteste. **À la rentrée 2012, ce sont encore 4000 postes de moins dans l'enseignement professionnel initial public.**

Les personnels ne baissent pas les bras et s'opposent fermement à ces suppressions de postes, aux fermetures de sections ou d'établissements que les rectorats tentent d'imposer partout sur le territoire. L'intersyndicale nationale appelle ses organisations à poursuivre

dans les semaines qui viennent les actions engagées, en fonction de calendriers académiques (Comités techniques académiques, départementaux...) définis en intersyndicales. **La pression ne doit pas se relâcher, sinon cela se traduirait à la rentrée par des milliers de licenciements de contractuels et de mesures de cartes scolaires.**

L'Intersyndicale condamne très clairement la volonté du gouvernement de vouloir imposer coûte que coûte l'apprentissage en dernière année de formation du Bac Pro et du CAP. Elle réaffirme que la formation de tous les jeunes n'est pas une charge pour la nation mais un investissement pour l'avenir. Elle passe par la voie scolaire dans les lycées professionnels. Elle réaffirme son attachement à faire de la voie professionnelle une voie à égale dignité des voies générale et technologique.

Enquête DHG

Faites-nous connaître le vote du CA de votre établissement sur la DHG

Arrêter l'hécatombe, dénoncer la spirale infernale, se faire entendre sur la DHG dans les établissements pour préparer la mobilisation nationale, il est important de porter la voix de l'enseignement professionnel public.

C'est pourquoi le SNUEP-FSU a mis sur son site à la disposition des PLP et des CPE de LP, SEP, SEGPA et EREA des outils pour préparer les conseils d'administration.

Il est important que les syndiqué-es du SNUEP-FSU nous informent du résultat du vote du C.A de la DHG de leur établissement sur

www.snuép.com

Alternance dès la 4^{ème}

Non à la sélection précoce

Communiqué FSU du 22 février 2012

En publiant au Journal Officiel un arrêté relatif aux dispositifs d'alternance personnalisés durant les deux derniers niveaux de l'enseignement au collège, **le ministre tente de marquer une nouvelle étape dans la destruction du collège pour tous**, lieu de scolarisation de toute génération.

Réinstaurer une orientation précoce en 4^{ème} est un retour en arrière de près de 50 ans, aveuglé par le mythe de l'apprentissage comme moyen de lutter contre l'échec scolaire à 14 ans ! **On ne prépare pas l'avenir avec les mauvaises recettes du passé.** Les systèmes éducatifs les plus performants sont ceux qui offrent à leurs élèves une scolarité commune le plus longtemps possible. Le ministère serait bien avisé d'en tenir compte.

Cette mesure inacceptable marque l'abandon de toute ambition pour une partie de la jeunesse. C'est une

façon, pour ce ministère, de s'exonérer de créer les conditions pour que tous les élèves entrent dans les apprentissages scolaires de manière efficace.

La FSU condamne cette politique d'exclusion, du renoncement au nom d'une supposée incapacité de certains jeunes à entrer dans l'activité scolaire. Elle refuse la mise en place d'une orientation précoce de ces parcours ségrégatifs qui ne résoudra rien, ni individuellement ni collectivement et ne servira, de fait, qu'à justifier encore plus les suppressions massives de postes dans l'éducation nationale.

La FSU rappelle son attachement à une scolarité commune tout au long du collège, et la nécessité d'un investissement éducatif à l'opposé de la politique budgétaire actuelle, qui est par ailleurs, largement responsable des difficultés que connaît le système éducatif aujourd'hui.

**Pour l'enseignement professionnel
> Ne lâchons rien !**



Infos n°182

P. 4

Pour un collectif budgétaire pour la rentrée 2012 Pour une loi d'orientation et de programmation

La déclinaison des suppressions massives de postes dans les écoles, collèges et lycées - notamment professionnels- pour la rentrée 2012 est maintenant connue : partout elle se traduit par de nouvelles dégradations des conditions d'apprentissage des élèves et de travail pour les enseignants. Partout les dispositifs mis en œuvre pour

faire réussir les élèves sont mis à mal. Partout ce sont les élèves les plus défavorisés qui en paieront le prix fort, alors que jamais les inégalités n'ont été aussi élevées.

Ces suppressions interviennent de plus dans un contexte où c'est l'ensemble de la politique éducative (contenus d'enseignement, évaluations, organisation du système, formation des enseignants...) qui aggrave la situation de l'Ecole.

Mais cette politique se heurte à une montée importante des mobilisations et le début de 2012 est marqué par des initiatives revendicatives multiples rassemblant

très souvent personnels, parents et lycéens (occupations, rassemblements, nuits des écoles, opérations « cœurs rouges » et autres « coups de froid sur l'éducation », délégations, conférences de presse, grèves, manifestations, vote contre les DHG dans les conseils d'administration des collèges et lycées, refus collectif des heures

supplémentaires, organisation de contre-CDEN ou de comités de Salut public...). Elles traduisent le refus de toute la communauté éducative d'une politique de régression pour les élèves et pour le système éducatif et l'exigence de remise en cause de différentes réformes mises en place pendant le quinquennat qui s'achève.

Les organisations réunies dans « le collectif l'éducation est notre avenir » appellent à poursuivre et amplifier les mobilisations notamment contre les suppressions de postes en 1^{er} et second degré, les gels de postes dans les universités, la destruction des RASED et de

dispositifs pédagogiques alternatifs, l'imposition d'heures supplémentaires aux enseignants, la dégradation des conditions de travail, cela en s'efforçant de construire des centralisations départementales sous des formes à décider localement. Il est indispensable d'interpeller les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale, les Recteurs, le Ministre et les élus, notamment députés et sénateurs ainsi que les candidates et candidats qui briguent les suffrages des citoyens-es.



Il s'agit de peser pour :

- le rejet des suppressions de postes,
- un collectif budgétaire permettant des mesures d'urgence dès la rentrée 2012,
- une loi d'orientation et de programmation pour une politique scolaire et universitaire radicalement nouvelle,
- l'ouverture d'un véritable dialogue social

Fraudes au BAC

Non au décret instaurant un tribunal d'exception

Les organisations signataires refusent que soit mise en place une juridiction administrative spécifique pour sanctionner les fraudes au baccalauréat. Elles rappellent que le Bac est le premier grade universitaire et qu'il n'est pas concevable que les sections disciplinaires d'universités ne traitent plus ces cas.

Les organisations signataires déplorent à la fois le fond, mais aussi la forme du projet.

Sur le fond, le futur conseil de discipline verrait tous ses membres nommés par le recteur, **sans représentation des usagers-étudiants, ni d'élus des**

personnels. Les décisions qui y seraient prises ne pourraient plus faire l'objet d'une procédure simple d'appel. Les candidats soupçonnés de fraude n'auraient pas accès à une défense équitable.

Sur la forme, le ministère de l'Éducation nationale n'a pris aucune disposition pour se prémunir contre la répétition des incidents qui ont émaillé la session 2011 du baccalauréat, largement imputables à des erreurs et à une impréparation de l'administration, laissant croire que la seule option possible est de sanctionner différemment – après que la fraude a été commise.

Les candidats soupçonnés d'avoir fraudé à l'examen du baccalauréat doivent faire l'objet de sanctions justes et proportionnées qui ne sauraient être prises que dans une instance disciplinaire où leurs pairs sont représentés et dont les membres sont élus. Le projet du gouvernement, lui, fait de l'arbitraire la règle.

Les organisations signataires* demandent le retrait immédiat de ce projet de texte et appellent le gouvernement à plus de sérieux dans sa politique de lutte contre les fraudes aux examens.

*Organisations signataires : FCPE, UNEF, UNL, SGEN CFDT, SNES-FSU, SE-UNSA, SNESup-FSU, SI.EN-UNSA, SNEP-FSU, CGT Educ'action, FEP-CFDT, SN FO LC, SNPREEES-FO, SNUEP-FSU, SUD Education

Procès du policier tireur au flashball

Nantes 6, 7 mars

Les 6 et 7 mars 2012, **plus de quatre ans après les faits survenus le 27 novembre 2007, s'est enfin tenu le procès du policier responsable du tir au « LBD 40x46 »**, nouvelle génération de flashball alors en expérimentation. Le procureur de la république avait tout fait pour qu'aucune suite ne soit donnée mais la ténacité de la famille et la volonté de juges d'instruction ont permis cependant d'aboutir à ce procès. **La FSU (nationale et locale) a été présente de bout en bout à l'audience, aux côtés du jeune mutilé à l'œil suite au tir, et de sa famille.** La salle du tribunal, trop petite, aura été fortement occupée par les policiers en civil venus nombreux soutenir leur collègue.

Les questions d'intérêt public posées par ce procès se sont heurtées à des stratégies et lignes de défense mouvantes destinées à brouiller les pistes. On aurait ainsi deux tireurs, des cibles subitement remises en cause puisque le tireur affirme ne jamais avoir visé le jeune lycéen,

mineur au moment des faits. La défense ira même jusqu'à insinuer que la mutilation définitive à l'œil peut avoir été causée par un « *bon coup de poing* », sinon un autre choc. Pourtant le rapport de l'IGPN du 14 avril 2008 est formel : « *L'endroit de la blessure, le signalement de Monsieur L., seul fonctionnaire en uniforme et casqué portant une cagoule, et son positionnement confortent son lien avec la blessure de Pierre D.* ». **En quatre ans d'instruction, la police n'a pas contesté les faits reprochés. Désormais la défense nie tout.** Le jugement, mis en délibéré, sera rendu le 3 avril prochain. Le procureur, sans surprise, a demandé la relaxe pure et simple du policier.

S'il était relaxé, le procès s'arrêterait là. On ne pourrait pas interroger la chaîne de responsabilités qui part du recteur de l'époque sollicitant l'intervention des forces de l'ordre sans même évaluer qu'il était face à une manifestation de jeunes inexpérimentés protestant contre la

loi LRU. On évitera aussi et surtout de questionner la responsabilité directe de la préfecture, du directeur départemental de la police, devenu depuis conseiller du ministre de l'intérieur. **Car au-delà du policier tireur, il y a la chaîne de commandement** : le recours aux forces dites de l'ordre, leur déploiement, leurs modalités d'interventions, relèvent de décisions prises par les représentants directs de l'État. En plaçant la relaxe, le procureur sait qu'il protège le pouvoir en place. Il veut aussi éviter toute remise en cause de la militarisation de la police tant dans son armement que dans ses fonctionnements.

La FSU demeurera vigilante et, avec la LDH, l'intersyndicale étudiants/salariés, la FCPE et le comité de soutien elle continuera à agir pour ne rien lâcher afin que justice soit faite. Nous attendons le verdict du 3 avril 2012 et nous continuerons notre action commune en fonction de ce qu'il sera.

Journée internationale des femmes

Un enjeu de justice sociale et de démocratie.

Dans un contexte de crise économique et sociale et de tensions dans de nombreux pays, la journée internationale des femmes reste d'une brûlante actualité. Les droits des femmes sont menacés et le développement de leur précarité ne fait qu'augmenter les violences dont elles sont victimes.

En France aussi il reste un long chemin à parcourir pour passer des droits inscrits dans la loi à leur application notamment dans le monde du travail : salaires inégaux, temps partiel imposés, précarité, inégalités dans l'accès aux responsabilités...

Il y a 60% de femmes dans la Fonction Publique et si le statut y protège mieux des inégalités de traitement entre les hommes et les femmes, elles restent bien réelles (jusqu'à 20%). De plus, les blocages sont encore nombreux pour arriver à une linéarité pour tous dans le déroulement des carrières.

Alors que sera prochainement présenté par le Ministre de la Fonction publique, le protocole relatif « à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique », **la FSU considère qu'il est temps d'aller plus loin que de simples déclarations de principe.** Il faut une obligation de résultats et des contraintes pour aboutir enfin à une réelle égalité professionnelle.

Elle considère qu'avoir des enfants et s'en occuper, ce qui ne devrait pas reposer essentiellement sur les mères, ne doit pas pénaliser les salariées. La politique d'action sociale doit être effective dans tous les ministères par exemple en développant l'accès aux modes de garde des enfants. Les services publics de proximité doivent aussi jouer tout leur rôle.

Face à des propos menaçants quant aux droits des femmes, la FSU réaffirme qu'il appartient aux

femmes de décider de leur vie. Ainsi, elle n'accepte pas la remise en cause du droit à l'avortement.

Et au-delà des mesures urgentes à mettre en œuvre notamment dans le monde du travail et contre les discriminations, la journée du 8 mars doit aussi rappeler à chacun qu'il faut changer la représentation des métiers pour faire une place aux femmes dans chacun d'eux et donner toute leur place aux femmes dans notre société.

L'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu de justice sociale et de démocratie.

À l'occasion de cette nouvelle journée du 8 mars, la FSU réaffirme son soutien et sa solidarité avec toutes les femmes qui luttent dans le monde entier pour leur émancipation, le respect de leur liberté et l'égalité des droits.

(...)

L'entretien individuel n'est pas obligatoire

La période de notation administrative des personnels enseignants a débuté dans la plupart des académies. C'est un moment important dans la progression de votre carrière professionnelle.

L'ENTRETIEN INDIVIDUEL ?

Afin de faire le point sur vos projets professionnels (stages de formation, souhaits de changement de corps par concours ou liste d'aptitude, demande de congés, projets...etc.), certains chefs d'établissement se tiennent à votre disposition pour aborder ces sujets lors d'un entretien individuel. Ou font croire aux collègues qu'un entretien est nécessaire : cet entretien n'a aucune valeur légale et n'est en aucun cas obligatoire. **Vous pouvez tout à fait le refuser.**

LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE

Chaque année, le chef d'établissement vous fait connaître sa proposition de note (sur 40), qui est arrêtée chaque année scolaire par le recteur, sauf pour les chaires supérieures qui dépendent du ministre.

La proposition du chef d'établissement est une note chiffrée sur 40, fondée sur une appréciation littéraire et des pavés (assiduité et ponctualité ; activité et efficacité ; autorité et rayonnement). **Avant d'être transmise au recteur, elle doit vous être communiquée.** Chacun doit veiller à cette proposition en contrôlant que les éléments qui la fondent ne débordent pas le champ de compétence administrative (les appréciations d'ordre pédagogique ne sont pas du ressort du chef d'établissement).

Cette note progresse régulièrement :
- + 0,5 points jusqu'à 39
- + 0,1 point à partir de 39

Une grille de référence (note moyenne, note minimum, note maximum) existe dans chaque corps pour chaque échelon (cf. ci-après).

CONTESTER SA NOTE

Si votre note ne progresse pas de manière régulière, vous avez plusieurs recours.

a) Au niveau de l'établissement : en cas de désaccord avec ces appréciations et/ou cette note, il faut d'abord dialoguer avec le chef d'établissement pour en obtenir la modification. La prise en charge individuelle et collective par votre représentant-e syndical-e local-e est importante. Vous devez demander un rendez-vous au chef d'établissement et

vous faire accompagner par la personne de votre choix. **N'allez pas discuter seul-e avec le chef d'établissement, il est plus efficace d'avoir un œil extérieur et syndical.** Cela permet de modérer les débats.

b) Au niveau rectoral : En cas de persistance de désaccord, il faut rédiger **un courrier de requête en révision de notation administrative auprès du recteur et contester la note chiffrée** communiquée pour signature par une requête en révision auprès du recteur. Signer la note signifie que vous en avez pris connaissance. La signature d'une notice individuelle ne vaut pas approbation ni de la note, ni du commentaire. En cas de désaccord, inscrivez sur la notice « *je conteste* ». Vous devez ensuite rédiger une contestation argumentée qui doit être adressée par la voie hiérarchique. C'est la CAPA du corps qui est saisie des contestations individuelles. Contacter la

section académique du SNUEP ou du SNES pour vous conseiller dans cette démarche et lui faire parvenir le double de la contestation pour suivi par les élus SNUEP en CAPA.

c) Les principaux motifs de contestation sont l'incohérence entre une appréciation estimée bonne et une notation faible, la stagnation de la note, surtout après un changement d'échelon, des appréciations contestables, notamment les pavés.

Votre contestation étudiée en CAPA (Commission Administrative Paritaire Académique), votre note sera éventuellement modifiée et deviendra définitive. Si la note initiale n'est pas contestée, elle deviendra définitive après avis du Recteur.

EN CAS DE CONTESTATION
Envoyez au SNUEP le double de votre courrier à votre section syndicale SNUEP-FSU

LES GRILLES DE NOTATION

PLP					
		Ecart indicatifs		Moyennes indicatives	
Ech	Notation administrative	Notation Pédagogique	Notation administrative	Notation Pédagogique	
Classe Normale					
3			30,6	37,6	
4			31,1	39,2	
5	31-32,5	37,5-43	32	40,8	
6	32-33,5	39-45	33,1	42,4	
7	33,5-34,5	42-47	34,1	44,5	
8	34,5-35,5	43,5-49	35,2	46,6	
9	35,5-37	45-51	36,2	48,7	
10	36,5-37,5	48-53	37,2	50,6	
11	38-39	49,5-54	38,5	52,4	
Hors-Classe					
1	34,5-35,5	43-48	35	46	
2	35,5-36,5	44-50	36	48	
3	36,5-37,5	46-52	37	50	
4	37,5-38,5	49-55	38	53	
5	38,5-39,5	51-57	39	55	
6	39-40	53-59	39,5	57	
7	39-40	53-59	39,5	57	
CPE CLASSE NORMALE			CPE HORS-CLASSE		
	Note moyenne	Intervalle	Note moyenne	Intervalle	
1	-	-	19,2	18,3-20	
2	-	-	19,5	18,9-20	
3	17,6	16,6-18,6	19,7	19,3-20	
4	17,8	16,8-18,8	19,8	19,5-20	
5	18,3	17,3-19,3	19,9	19,7-20	
6	18,6	17,6-19,6	19,9	19,8-20	
7	19,1	18,2-20	19,9	19,9-20	
8	19,4	18,8-20	-	-	
9	19,6	19,2-20	-	-	
10	19,7	19,4-20	-	-	
11	19,8	19,6-20	-	-	

Le Ministre choisit un organisme privé

Communiqué du 15/02

La FSU apprend avec consternation que le ministre de l'Éducation Nationale vient de décider d'attribuer la gestion du bilan de santé professionnel pour les personnels de l'éducation nationale âgés de 50 ans, à un organisme privé.

L'expérimentation sur 5 départements avait été confiée l'an dernier à la MGEN, mutuelle professionnelle des agents, référencée par le ministère comme seul organisme complémentaire et qui a la confiance des personnels.

La FSU tient à rappeler la grande faiblesse de la médecine de prévention dans l'Éducation nationale, qui conduit l'État à ne pas assurer les obligations comme par exemple la visite médicale quinquennale. Malgré les promesses du ministre Luc Chatel, seulement une vingtaine de médecins de prévention ont été recrutés sur les 80 annoncés et compte-tenu des départs en retraite, plusieurs académies restent sans médecin de prévention, alors que la santé des personnels de l'Éducation nationale se dégrade comme le relève la récente enquête du Carrefour Social. Dans ce contexte, le bilan de santé à 50 ans doit être généralisé cette année et assuré par un médecin de prévention. Son organisation ainsi que les examens complémentaires y afférant, devaient être confiés après appel d'offres à un partenaire extérieur.

Pour la FSU ce partenaire ne pouvait être que la MGEN dont la connaissance du milieu professionnel et du système de santé, l'expérience, la compétence professionnelle et les valeurs qui les sous-tendent ne peuvent être mises en doute.

Pour la FSU, la décision du Ministre constitue une attaque de plus contre les personnels, au travers de leur mutuelle solidaire. C'est une décision politique qui transfère au marché une partie de la gestion de la santé des personnels. Elle fait suite à la taxation des mutuelles, devenues une cible privilégiée, au détriment des personnels.

La FSU demande solennellement au Ministre de l'Éducation nationale de revenir sur cette décision.

Mutations interacadémiques difficiles voire impossibles

Communiqué du 12 mars

Ces dernières années, dans un contexte budgétaire tendu à l'extrême les mutations des fonctionnaires sont de plus en plus difficiles. La politique menée depuis 5 ans est néfaste à l'enseignement professionnel public, à ses personnels et à la réussite de ses élèves : le SNUEP-FSU continue de la dénoncer et de la combattre.

Les mutations se font encore une fois dans un contexte social difficile, avec la suppression de près de 3 500 postes de PLP à la rentrée 2012, conséquence directe du Bac Pro en 3 ans mais aussi des politiques de relance de l'apprentissage et de la diminution de l'offre de formation professionnelle publique sous statut scolaire. Cette situation se conjugue en partie avec la volonté du ministère de ne pas donner les capacités d'accueil nécessaires aux académies, puisque les recteurs ne les demandent pas. Ils tiennent sans doute à obtenir la prime !

Au vu du projet de mouvement les mutations 2012 ne pourront satisfaire la plupart des collègues : sur 4715 demandes, il y a cette année 1300 stagiaires en première affectation et 1000 collègues satisfaits en intégrant les postes spécifiques. Près de 80 % des collègues voient leurs vœux non satisfaits : si l'on exclut les stagiaires et les collègues affectés dans le cadre du mouvement spécifique.

Le SNUEP-FSU dénonce la communication du projet de mouvement avant commission, par l'intermédiaire de la cellule-mobilité concédée à une société privée. Elle plonge les collègues dans des situations de stress voir de détresse : la conclusion en sera ponctuée pour certains de rebondissements tantôt positifs tantôt négatifs voire désastreux. Cette situation est inadmissible et le SNUEP-FSU exige que soit mis fin au dispositif d'infomobilité.

Une fois de plus, nous constatons des situations de rapprochement de conjoint sans solution, même avec des enfants ou des bonifications liées à des problèmes de santé et ce, parfois pour la 7^{ème} année consécutive. Pour le SNUEP-FSU, ce type de situation est inacceptable et nous avons demandé en vain une attention particulière pour ces collègues en rapprochement de conjoint en demande depuis plus de 5 ans.

Le SNUEP-FSU réaffirme son attachement à un retour à un mouvement national, seul à même de satisfaire un maximum de collègues dans un cadre équitable. Il se prononce aussi contre tout mouvement national basé sur des profils de postes comme ceux spécifiques et ECLAIR, mouvements sans barème au recrutement local négocié auprès des chefs d'établissements et de l'inspection et, sans aucun contrôle paritaire.

Une mesure autant injuste qu'inefficace

Paris le 14 février 2012

Le gouvernement a, malgré l'opposition unanime des organisations syndicales mises devant le fait accompli, décidé l'instauration d'une journée de carence dans la Fonction publique. Elle s'applique au 1^{er} janvier 2012 pour les agents publics, les fonctionnaires et agents non titulaires de droit public, placés en congé de maladie ordinaire.

Dès l'annonce de cette mesure, nos organisations l'ont dénoncée et demandé son retrait.

En effet, cette disposition va pénaliser durement les agents de la Fonction publique contraints à congés maladie sur prescription médicale. Ils subiront de fait, une baisse de salaires comme s'ils étaient « coupables d'être malades ». Cette nouvelle amputation de leur pouvoir d'achat viendra s'ajouter à celles, déjà sans précédent, dues au gel de la valeur

du point, à l'augmentation des cotisations pour les pensions...

Il s'agit bien d'une nouvelle atteinte au statut des fonctionnaires, garant de l'égalité de traitement et d'une volonté de stigmatiser les agents de la fonction publique dont l'engagement professionnel permet de faire vivre le service public dans des conditions pourtant parfois difficiles.

Si le gouvernement entend réduire les congés de maladie, nos organisations considèrent qu'il lui faudrait plutôt agir sur les conditions de travail et le renforcement de la médecine de prévention dans le cadre, notamment, de la médecine du travail.

Les organisations CFTC, CFDT, CGC, CGT, FSU, Solidaires et UNSA demandent solennellement au gouvernement de renoncer à cette mesure autant injuste qu'inefficace.

SEGPA en danger dans l'académie de Versailles

Le collège Henri Sellier de Suresnes se mobilise

Le jeudi 8 mars 2012, a eu lieu une forte mobilisation des parents, des professeurs du collège Henri Sellier de Suresnes et de nombreux représentants politiques de tous bords politiques qui sont venus apporter leur soutien à la SEGPA de Suresnes. Cette action a eu lieu de 10h à 14h dans la cité jardin de Suresnes. De grandes banderoles étaient déjà accrochées aux entrées de la SEGPA et du collège depuis plusieurs semaines. Nous avons privilégié une marche courte mais visible : des T-shirts imprimés par la FCPE, des banderoles, des tracts, des pétitions, des slogans scandés, etc. Nous sommes allés à la sortie d'une école élémentaire Jean Jaurès et du marché Caron à la rencontre des Suresnois qui nous ont aussi apporté leur soutien en signant les pétitions papier. Notre combat se déroule aussi sur internet : nous avons mis en ligne une pétition sur www.suresnes.segpa.org et nous avons ouvert un compte facebook où vous pourrez suivre notre actualité :

<http://www.facebook.com/pages/Segpa-Suresnes/385271251483161>

La SEGPA est une section du collège réservée aux élèves en grande difficulté scolaire et aussi en situation de handicap. Il n'existe qu'une seule SEGPA pour les deux villes de Puteaux et Suresnes, soit actuellement 64 places pour plus 2800 collégiens.

La suppression d'un poste d'enseignant en SEGPA a pour conséquence directe :

- le passage à des doubles niveaux en Collège ; dégradation des conditions de réussite des élèves de SEGPA et stigmatisation
- la réduction des places offertes aux élèves en grande difficulté : on passe de 2 places en EGPA pour 100 élèves à 3 pour 200 élèves.
- le risque de fermeture de la SEGPA dans les années à venir.

Rappelons aussi que Suresnes s'est engagée depuis 2008 dans le dispositif DRE (Dispositif de réussite éducative) : dispositif national qui s'inscrit dans le volet « égalité des chances » de la loi 2005-32 de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005. Il s'adresse prioritairement aux enfants et aux adolescents de 2 à 16 ans scolarisés dans des établissements des premier et second degrés relevant des zones d'éducation prioritaire et/ou habitant dans des quartiers inscrits dans la géographie de la politique de la ville.

Les professeurs, parents et élus politiques ne comprennent pas cette suppression de poste :

- les locaux de la SEGPA de Suresnes viennent de connaître de grands travaux de rénovation et de mise aux normes par le Conseil Général des Hauts de Seine l'été dernier. Il s'agit donc d'argent public.
 - les élèves de SEGPA de Suresnes obtiennent TOUS leur examen de CFG en fin de 3ème depuis plusieurs années. Il s'insèrent dans des formations diplômantes.
 - la SEGPA de Suresnes remplit ses effectifs.
 - la SEGPA de Suresnes fait partie des principaux objectifs de l'Inspecteur d'Académie des Hauts de Seine
- Extraits du dossier de la rentrée 2011
« Un des objectifs 2012 de l'Inspection Académique des Hauts de Seine réside dans la proposition de parcours d'orientation personnalisés et notamment dans la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. »

« Il s'agit aussi de proposer des parcours scolaires adaptés à chaque élève pour lui permettre de construire un parcours d'orientation personnalisé. (...) Une attention particulière sera portée à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers : handicapés, mais aussi les non francophones ou les absentéistes et les décrocheurs. »

- la SEGPA de Suresnes accueille 2 fois plus d'élèves en situation de Handicap, 19% de nos effectifs alors que la moyenne départementale est de 10% : « Le département des Hauts de Seine semble pourtant manquer de structures dans le second degré pour accueillir les élèves en situation de Handicap. »

Madame ZELMATI, Inspectrice responsable de l'Adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés dans le 92 déclare dans la lettre SAIS 92, numéro 26 de juin 2011 :

« En 3 ans la scolarisation des élèves handicapés a augmenté de 41 % sur le 92 passant de 2570 élèves à 3620. (...) « Nous voyons donc que nous avons une grosse « déperdition » d'élèves entre le 1er degré et le 2nd degré (...). Nous sommes encore loin de pouvoir proposer aux jeunes un parcours de scolarisation et de professionnalisation qui répond aux nombres de sortant de primaires. »

C'est pourquoi, le collège de Suresnes se mobilise.

L'équipe enseignante de la SEGPA du collège Henri Sellier

LU AU BO

AU BO N°9 DU 1ER MARS 2012

- **Détachement** de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants des premier et second degrés et des personnels d'éducation et d'orientation relevant du ministère de l'éducation nationale - note de service n° 2012-028 du 21-2-2012

AU BO N°8 DU 23 FEVRIER 2012

- **Baccalauréat professionnel** « Électrotechnique, énergie, équipements communicants » - modification - arrêté du 3-1-2012
- **BEP « Systèmes électroniques numériques » et « Électrotechnique, énergie, équipements communicants »** - modification - arrêté du 3-1-2012

AU BO n°7 du 16 février 2012

- **Baccalauréat professionnel - Épreuves obligatoires de langues vivantes** - arrêté du 27-12-2011
- **Baccalauréat professionnel - Systèmes électroniques numériques** : modification - arrêté du 3-1-2012
- **CAP - « Photographe »** : abrogation - arrêté du 22-12-2011
- **CAP - « Préparation et réalisation d'ouvrages électriques »** : modification - arrêté du 3-1-2012



Pour l'enseignement professionnel
> Ne lâchons rien !

Dans un contexte de démantèlement du service public d'éducation et de dépeçage de l'enseignement professionnel, **l'intersyndicale Education Nord/Pas-de-Calais AD/CGT Educ'Action/FSU /FAEN / Snca-Eil-Convergence /Sud Education/ Unsa Education dénonce la provocation que représente la visite du candidat de l'UMP Nicolas Sarkozy au CFA de la Chambre des métiers et de l'artisanat à Tourcoing (...)** jeudi 23 février 2012.

L'intersyndicale Nord/Pas-de-Calais rappelle que c'est au nom de la politique libérale de son gouvernement qui s'obstine à ne pas vouloir remplacer un départ à la retraite sur deux dans les services publics que cette année 14 000 emplois vont disparaître dans l'Education Nationale et 1020 rien que dans la région. **Et cette année, ce sont les lycées professionnels qui vont payer le prix fort de ces choix politiques et idéologiques. Pour les LP de l'académie, ce sont en effet plus de 500 postes d'enseignants qui vont disparaître,**

conséquence principalement de la mise en place du Bac Pro en 3 ans au-lieu de 4.

Ce sont aussi des formations et des filières qui seront fermées ou inaccessibles pour des milliers de lycéens de la région. C'est un décrochage et de l'échec scolaire en prévision. C'est un horizon assombri pour des milliers d'élèves et leurs familles.

De plus, en choisissant de visiter ce CFA patronal et en ignorant le Lycée Professionnel public qui lui est associé dans le même lieu, cette visite est clairement l'expression d'un choix ; c'est une véritable provocation.

Le recteur n'est pas en reste en promouvant pour la rentrée 2012 les « parcours mixés » au sein même des lycées professionnels publics, c'est à dire un bac pro en 1 an en formation sous statut scolaire suivi de 2 ans en apprentissage, c'est-à-dire sous un statut de salarié précaire. Qu'on ne vienne pas dire que l'apprentissage est l'avenir ! Pour l'Intersyndicale de l'Éducation,

l'avenir, c'est le droit à une formation initiale sous statut scolaire de qualité au sein du service public débouchant sur un vrai diplôme reconnu nationalement, qui demeure malgré tout la meilleure protection contre le chômage. **L'avenir, ce n'est pas le leurre de l'apprentissage dont les déboires sont nombreux :** peu de chefs d'entreprises disposés en période de crise à signer des contrats, 1/3 de ruptures de contrat dans les 3 mois, une main-d'œuvre quasi gratuite (payée à 35 % du SMIC)...

Les jeunes du Nord/Pas-de Calais -comme tous ceux de notre pays- ont droit à plus de considération de la part de l'Etat et d'un candidat à l'Élection Présidentielle. Ils ont droit à un avenir au sein du service public d'Éducation. Ils ont le droit à une scolarité réussie. Pour cela, l'intersyndicale exige d'autres choix politiques et budgétaires. Elle exige que l'Éducation soit une réelle priorité. (...)

Les GRETA dans l'action

La journée de grève et manifestations du 9 Février 2012 à Caen a bien mobilisé

À l'initiative du gouvernement, le ministère de l'Éducation nationale a engagé une réforme des GRETA, chargés de la mission formation continue de l'Éducation nationale. Le réseau des GRETA est l'un des plus grands opérateurs de formation continue en France. Réseau dynamique, il forme chaque année près de 500 000 stagiaires : salarié-es et demandeurs d'emploi (dont une majorité de catégories ouvriers et employés), jeunes sortis du système éducatif. Dispositif indispensable de la cohésion sociale, le réseau des GRETA est un outil public de formation continue de haute utilité sociale : il est garant d'un maillage fort des territoires, au plus près des citoyen-nes et des entreprises, jusque dans les territoires les plus reculés et contrairement au privé dont l'unique ressort est la rentabilité financière.

Au prétexte d'une indispensable réforme qui devait avoir pour objectif l'amélioration du fonctionnement des structures et de la gestion des personnels, l'État se désengage en remplaçant l'actuelle structure juridique des GRETA rattachés à un établissement public local d'enseignement (EPL) par un Groupement d'Intérêt Public (GIP) autonome. Le ministère place ainsi la formation continue des adultes en marge de l'Éducation nationale. Il veut faire supporter aux GIP-GRETA des charges financières nouvelles. Les personnels ne seront plus des agents de l'Éducation nationale. Ce projet pose de nombreuses difficultés techniques, juridiques et financières ignorées par le ministère. Il remet en cause la viabilité des GRETA et donc de la formation continue des adultes dans l'Éducation nationale.

Une AG s'est réunie le matin du 9 février à la faculté de Caen avec 1/3 des personnels Greta présents (80 sur environ 240), AG présidée par le SNES, le SNUEP, le SNASUB et SUD.

Un premier point est fait sur les disparités de traitement des 4 GRETA de l'académie : comptage des heures, pondérations, temps de travail... et ce, malgré l'existence des textes réglementaires.

L'inquiétude des personnels est importante mais une grande solidarité semble se mettre en place, l'ensemble de l'assemblée est notamment solidaire pour ne rien signer avant d'avoir en main la convention constitutive régissant le fonctionnement du GIP. Un ensemble de point à aborder lors de notre entrevue avec les représentants du rectorat est évoqué et une délégation est constituée.

Rendez-vous est donné devant la préfecture à 14 Heures avec les personnels de l'éducation nationale venus pour le boycott du CAEN. **Puis direction le rectorat** ou la délégation sera reçue à 16 heures.

Une délégation a été reçue par le rectorat. C'est un discours langue de bois qui a été tenu. Seule avancée positive : présence des représentantes du personnel au cours du groupe de travail devant élaborer la convention constitutive.

Quel bilan peut-on faire de cette audience ?

Tout d'abord on peut noter un changement de ton lié aux actions de ce 9 février. Ce changement avait été anticipé par la réunion des recteurs au ministère la veille, mais il semble que l'ampleur de la mobilisation des personnels ait surpris le rectorat.

C'est probablement pourquoi ils ont tant insisté : « il ne faut pas avoir peur, il ne faut pas que cela génère de la peur ». Cela dit, sur le fond, peu de choses ont bougé concrètement :

- Caractère « public » du GIP académique.
- Maintien (national) du statut des CFC.

Il reste beaucoup de points en suspens, certains du fait de la volonté du ministère de garder la main sur un certain nombre de

décisions (là aussi probablement face au mouvement national). Les sources d'inquiétude restent :

- les personnels ne seront plus personnels de l'état mais du GIP
- les décrets de 93 abolis, par quoi seront-ils remplacés ?
- Quelle pérennité du dispositif avec la création encore bien floue de nouvelles agences ? Avec quelles conséquences pour les différents personnels ?
- Politique salariale : la rigueur pour seul horizon !
- Quelle place pour les représentant-es du personnel dans la seule instance véritablement décisionnelle, le CA ? Quelle place pour les représentant-es des usagers ? Tout semble fait pour les évincer.

La participation des personnels et des organisations syndicales aux groupes de travail est annoncée, il nous reste à la faire réellement appliquer.

Nous pouvons donc considérer cette première rencontre comme un début, il nous faut rester mobilisés et soudés, en veille par rapport à l'avancement du dossier GIP.



En Basse-Normandie, les 4 GRETA en grève à 70 % ; AG le matin avec 1/3 des personnels présents (80) ; audience en fin d'après-midi